

Pétrole et gaz du Canada—Loi

44 p. 100 des frais de prospection. Le gouvernement traite donc tous les prospecteurs avec générosité.

Au contraire de ce qui s'est passé dans d'autres pays qui ont voulu résoudre le même genre de problèmes de propriété étrangère, monsieur l'Orateur, le gouvernement du Canada a offert des incitations pour canadianiser l'industrie au lieu d'exproprier. Les activités des sociétés étrangères au Canada sont très rentables. Elles peuvent le devenir davantage dans le cadre du Programme énergétique national dans la mesure où ces sociétés accepteront de donner aux Canadiens plus de possibilités de participer à leur entreprise.

On ne peut nier que des changements aient été faits dans les directives applicables aux sociétés, mais ces changements sont justes et équitables. Le programme incite les sociétés étrangères à rechercher des actionnaires ou des associés canadiens. Dans la mesure où elles le feront, elles pourront bénéficier des mêmes subventions généreuses que les sociétés dirigées par des Canadiens. Bon nombre de ces sociétés étrangères ont admis qu'il était légitime pour les Canadiens de se préoccuper de leur avenir pétrolier et elles ont entrepris de réaménager leurs structures de manière à profiter des avantages du programme.

On ne peut nier, monsieur l'Orateur, que la canadianisation progresse bien. La majorité des Canadiens sont en faveur. Depuis l'annonce du programme énergétique national il y a un an, la participation étrangère a diminué d'environ 6 p. 100 et le contrôle étranger d'à peu près 10 p. 100. Ce ne sont pas seulement les gouvernements des provinces productrices qui appuient nos efforts de canadianisation, mais aussi la grande majorité des citoyens.

Dans une enquête récente menée par l'Association pétrolière canadienne, on a constaté que 84 p. 100 du public favorisait la politique de canadianisation préconisée par le gouvernement. Qui plus est, la même enquête a révélé que 70 p. 100 des Canadiens croient avec raison que la canadianisation sera un bon moyen de leur créer des emplois. De toute évidence, les Canadiens estiment que le programme énergétique national et le projet de canadianisation sont deux étapes clés des deux objectifs que sont la participation canadienne de 50 p. 100 et l'autosuffisance énergétique à la fin de la présente décennie.

Si l'on tient compte du taux de canadianisation depuis l'annonce du programme énergétique national, on peut dire que ces deux objectifs sont à notre portée. En fait l'avenir de l'industrie pétrolière et gazière canadienne s'annonce brillant grâce au programme énergétique national et aux dispositions du bill C-48.

Au cours des longues séances du comité et des débats à la Chambre des communes, il a longuement été question de la part de 25 p. 100 prélevée par la Couronne sur les permis déjà délivrés, avant l'adoption de la présente loi. Les débats au comité et à la Chambre ont démontré qu'il existe une différence sensible entre le régime actuel concernant les terres du Canada et celui qui est prévu dans le bill C-48. En bref, d'après le système actuel, les titulaires des droits de prospection doivent remettre au moins la moitié de la superficie de leurs gisements à la Couronne pour obtenir les droits de production, ce qui représente dans certains cas jusqu'à 30 p. 100 de leurs découvertes.

J'ai peine à comprendre ceux qui prétendent que le régime actuel n'impose pas un fardeau aux prospecteurs alors que selon eux la nouvelle mesure législative en impose bien un. En

réalité, le bill C-48 veille à ce que les titulaires des droits d'exploration ne puissent pas céder une partie de leur concession. La nouvelle mesure permet aux prospecteurs de conserver les droits de production sur la totalité du gisement pétrolier et gazier.

Le gouvernement a donné plus d'importance à Petro-Canada, la compagnie pétrolière nationale, pour permettre à tous les Canadiens de participer et pour donner un coup d'éperon à notre programme de canadianisation. C'est ainsi que Petro-Canada a décidé d'acheter la société Petrofina. Cette transaction prouve non seulement que nous sommes décidés à atteindre nos objectifs en matière de canadianisation mais aussi que, comme promis, nous nous fondons sur le marché et offrons un juste prix pour le rachat d'autres sociétés.

● (1620)

Petro-Canada, la société pétrolière nationale, a consacré en 1979, 130 millions de dollars à la mise en valeur des ressources sous-marines de l'Atlantique et 255 millions de dollars en 1980 à la prospection de nouvelles sources de pétrole et de gaz. Pour l'exercice 1981, la société prévoit dépenser environ 400 millions de dollars.

Naturellement, en tant que société d'État, Petro-Canada s'est engagée à favoriser la canadianisation, et notamment la croissance de la capacité industrielle nationale d'offrir des biens et des services nécessaires à l'exploitation pétrolière.

Nous ne sommes pas les seuls qui soient convaincus de l'importance et du succès de Petro-Canada dans le secteur. Le General Accounting Office des États-Unis a rédigé sur Petro-Canada une étude dans laquelle sont présentées les quatre principales fonctions de la société comme instrument de la politique énergétique nationale—en effet, la société doit permettre de voir ce qui se passe dans l'industrie, produire du pétrole et du gaz, découvrir de nouvelles sources à prospecter, saisir au profit des Canadiens les retombées économiques ou sociales et, enfin, importer du pétrole. Le General Accounting Office à Washington conclut:

... d'après notre étude, Petro-Canada a contribué de très près à l'amélioration de la situation énergétique du Canada et la société sera appelée à jouer un rôle de plus en plus prépondérant à cet égard, si l'on en juge d'après la nouvelle politique énergétique du gouvernement du Canada.

Je voudrais insister sur l'importance du programme de canadianisation en matière de mise en valeur de nos ressources au large des côtes. Grâce à cette mesure législative, les entreprises canadiennes auront désormais la possibilité de participer non seulement à l'exploitation même des ressources sous-marines, mais également à une importante partie de l'activité des industries d'approvisionnement en matériel destiné à l'exploitation de ces ressources.

Le gouvernement favorise à bien des égards la participation des Canadiens à la prospection du pétrole et du gaz sous-marins. J'ai déjà parlé du programme d'encouragements pétroliers qui offrira des subventions directes aux entreprises s'occupant de la prospection et de la mise en valeur des ressources sous-marines. Avec ces subventions, on s'attend que les entreprises privées canadiennes s'intéressant à la prospection accroissent de manière tangible leurs travaux de forage de façon à assumer une part importante des travaux menés au large de notre côte atlantique.

Le Programme énergétique national veille également à ce que les entreprises engagées dans la recherche de gisements sur la côte est, ainsi que dans les terres du Canada, permettent aux